



# Assemblée générale

Distr. limitée  
23 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-troisième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 121 de l'ordre du jour  
**Plan des conférences**

**Projet de résolution présenté par le Président à l'issue  
de consultations officieuses**

**Présentation à temps des documents**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section IV, paragraphe 12, de sa résolution 63/248 du 24 décembre 2008,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour réduire les retards observés dans la présentation de la documentation devant être présentée à la Cinquième Commission<sup>1</sup>, et les rapports connexes du Comité des conférences<sup>2</sup> et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour réduire les retards observés dans la présentation de la documentation devant être présentée à la Cinquième Commission<sup>1</sup>;
2. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences<sup>2</sup>;
3. *Réaffirme* l'importance que revêt la publication à temps des documents destinés à la Cinquième Commission;
4. *Se félicite* des résultats obtenus à ce jour par l'équipe spéciale concernant la publication à temps des documents sur le financement des opérations de maintien de la paix destinés à la Cinquième Commission;
5. *Note avec préoccupation* l'insuffisance des services de conférence assurés au Conseil des droits de l'homme et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Conseil, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, reçoive tous

---

<sup>1</sup> A/62/735.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 32A* (A/63/32/Add.1).

<sup>3</sup> A/63/746, sect. II.



les services de conférence nécessaires pour lui permettre de mener ses activités, notamment les examens périodiques universels;

6. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'examiner les raisons pour lesquelles les services de conférence fournis au Conseil des droits de l'homme en 2009 sont insuffisants et de présenter ses recommandations à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-quatrième session afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise;

7. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de soutenir les grands groupes participant à la session de fond de 2009 du Conseil économique et social qui se tiendra à Genève.

---